



RENSEIGNEMENTS POUR LES MINEURS CARTE NATIONALE D'IDENTITE / PASSEPORT

ATTENTION : Présence obligatoire du mineur accompagné de son représentant légal

1. **FAIRE LA PRE-DEMANDE** sur <https://ants.gouv.fr>
2. **PRENDRE UN RENDEZ-VOUS SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX**
www.charvieu-chavagneux.fr : sur la page d'accueil, cliquer sur « RDV carte d'identité passeport », puis un calendrier s'affiche (les dates en rouge sont complètes, celles en noire ont des disponibilités).
3. **LE JOUR DU RDV, POUR TOUTE DEMANDE, FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS :**
 - **Une photo d'identité conforme datant de moins de 6 mois** au dépôt du dossier et en parfait état (ne pas découper les photos, amener la planche complète)
 - **Original et photocopie d'un justificatif d'identité du mineur :**
 - Carte nationale d'identité
 - Passeport électronique ou biométrique
 - En cas de perte/vol, tout autre document avec photo permettant d'identifier le mineur (carte vitale avec photo, carnet de liaison, carte de bus, ...)
 - **Original d'un justificatif d'identité du représentant légal en cours de validité**
 - **Original et photocopie d'un justificatif de domicile du représentant légal (impression internet acceptée) :**
 - Facture de consommation (téléphone portable, internet, eau), impôts sur le revenu,... datant de moins d'un an mentionnant le nom et prénom du représentant.
En cas de garde alternée, merci de fournir un justificatif par représentant.

Si les parents du mineur sont hébergés, apportez les trois documents suivants :

 - Attestation d'hébergement précisant les dates de début d'hébergement
 - Copie recto/verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
 - Facture de consommation, échéancier en cours de validité, datant de moins d'un an.- **Pour les passeports :**
 - 17€ en timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans (achat lors de la pré-demande en ligne)
 - 42€ en timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans ou plus (achat lors de la pré-demande en ligne)
- 4. **CAS PARTICULIERS (garde alternée, perte/vol, modification d'état civil, naturalisation, ...)**
 - Pour les mineurs dont les parents sont séparés, merci de prendre contact avec le service afin de faire le point sur l'ensemble des documents à fournir.
 - Copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois portant mention de la nationalité (sauf si l'état civil du lieu de naissance de l'enfant est dématérialisé)
 - Déclaration de perte (cerfa n°14011*02) ou déclaration de vol + 25€ en timbres fiscaux (achat possible lors de la pré-demande en ligne) en cas de renouvellement suite à une perte ou un vol.
 - Décret de naturalisation ou certificat de nationalité française.

En cas de doute, nos agents se tiennent à votre disposition pour toute question relative aux documents à fournir pour votre demande.